

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du 28 juin 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François QUESNEL, *Maire*.

Etaient présents : Alain COMBAZ, Romuald GIROD, Laure TRUNFIO, Robert TICHADOU, Isabelle CARRON, Landry DESCOINGS, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Bruno FARIZY & Sylvie JEHL GIROLLET (10).

Etaient excusés : Françoise BOISSET, Rémi DE GIORGIO, Carine CARMONA-LETARGUA & Dan GEOFFROY (4).

Etaient absents : Christophe GIRALT (1).

Date de convocation : 21 juin 2016.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Romuald GIROD a été élu secrétaire.

#### **OBJET** : RECONDUCTION DE POSTES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016-04-21

#### ***Vu les besoins des différents services,***

Après délibération, le Conseil Municipal :

**VOTE** : pour 10 / contre 0 / abstention 0

↳ **Le renouvellement** -pour une période de 12 mois- d'un poste d'ATSEM dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir, à l'Ecole Primaire, sans modification par rapport à la décision du 20 juin 2014, délibération du conseil municipal n° 2014-07-39, **au 31 août 2016**.

*Tableau des emplois permanents de la collectivité inchangé.*

#### **OBJET** : RESTAURATION SCOLAIRE **Tarif pour l'année scolaire 2016 / 2017** DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016-04-22

*Rappel de l'année scolaire 2015 / 2016*

QF de 0 à 507	QF de 508 à 799	QF de 800 à 1099	QF > à 1100 + extérieur
3.96 €	4.38 €	4.45 €	4.57 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

**VOTE** : pour 10 / contre 0 / abstention 0

↳ Le tarif *-selon quotient familial-* suivant, **sans changement par rapport à l'année scolaire 2015 / 2016**.

QF de 0 à 507	QF de 508 à 799	QF de 800 à 1 099	QF > à 1 100 & extérieur
---------------	-----------------	-------------------	--------------------------

*Paraphe :*

3.96 €	4.38 €	4.45 €	4.57 €
--------	--------	--------	--------

Dont 0.10 € de participation pour le temps d'accueil par repas.

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

**OBJET : TEMPS PERISCOLAIRE**  
**Tarif pour l'année scolaire 2016 / 2017**  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016-04-23

Après délibération, le Conseil Municipal :

**VOTE : pour 10 / contre 0 / abstention 0**

↳ Le tarif *-selon quotient familial-* suivant, **sans changement par rapport à l'année scolaire 2015 / 2016.**

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF COMMUNE	TARIF EXTERIEUR
1 <sup>ère</sup>	0 / 507	0.80 €	1.10 €
2 <sup>ème</sup>	508 / 799	1.40 €	1.90 €
3 <sup>ème</sup>	800 / 1099	1.60 €	2.10 €
4 <sup>ème</sup>	1100 / 1299	1.75 €	2.30 €
5 <sup>ème</sup>	>1300	2.00 €	2.60 €

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

**OBJET : NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES**  
 Modification de l'horaire  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016-04-24

Après délibération, le Conseil Municipal :

**VOTE : pour 10 / contre 0 / abstention 0**

↳ Modifie, comme suit, l'horaire du temps scolaire et des temps d'activités périscolaires de l'école primaire de la commune, prenant effet à la rentrée scolaire 2016 / 2017 :

**Temps scolaire :**

- lundi & mardi, 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30,
- mercredi, 8h30 - 11h30,
- jeudi & vendredi, 8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h.

**Temps d'activités périscolaires :**

- jeudi & vendredi, 15h - 16h30.

Paraphe :

**Avis favorable de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Savoie en date du 23 juin 2016.**

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

**OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE  
D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNEL  
ET DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016-04-25**

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre le Centre de Gestion de la FPT de la Savoie (CDG 73) et le Fonds National de Prévention (FNP) le 8 août 2013, le CDG 73 s'engage à assister les collectivités territoriales de la Savoie dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels en vue de la constitution du document unique prévu à l'article L4121-3 du code du travail. Pour bénéficier de l'appui du Centre de Gestion, il convient d'approuver les termes de la convention proposée par ce dernier permettant l'obtention d'une aide financière du FNP à l'élaboration du document unique.

- Vu** la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** le décret n° 2001-1016 du 05 novembre 2001 relatif à l'évaluation des risques professionnels ;
- Vu** l'article L4121-2 du code du travail ;

**Considérant que** la prévention des risques professionnels figure parmi les obligations légales des employeurs du secteur public ;

**Considérant qu'**à ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention ;

**Considérant que** le Centre de Gestion de la Savoie met en place un dispositif permettant aux collectivités d'élaborer un programme d'actions de prévention basé sur l'analyse des risques au travail ;

**Considérant que** le Centre de Gestion de la Savoie propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Après délibération, le Conseil Municipal :

**VOTE : pour 10 / contre 0 / abstention 0**

↳ Approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;

Paraphe :

↳ Décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL ;

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération, et notamment la convention d'assistance à l'élaboration du document unique du CDG 73 ;

↳ L'invite à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

↳ Travaux enfouissement réseaux 1<sup>ère</sup> tranche : à partir du 16 août pour 2 mois (*sans intempéries*), en circulation alternée.

↳ Bassin des Reys : travaux en août.

↳ Cimetière et réfection du clocher : travaux commandés.

↳ FREE a sollicité un entretien pour la mise en place d'une antenne sur le secteur. Rendez-vous sera pris afin de connaître leurs intentions. Rien ne sera fait sans l'accord du conseil municipal.

↳ Ecole : classe de découverte prévue pour les CE & CM, visite des châteaux de la Loire.

↳ Les panneaux des noms de rues seront livrés courant 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet. Relevé topo pour la numérotation en juillet également.